

Ce projet est cofinancé par le FSE+

CHARTRE PLIE

Toulouse Métropole-USH Habitat Social en Occitanie

« Engagés ensemble pour soutenir l'emploi local »



CHARTRE DE PARTENARIAT ENTRE
LE PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) TOULOUSE-MÉTROPOLE
ET
USH HABITAT SOCIAL EN OCCITANIE

ENTRE

Le PLIE-Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,

Situé au 6 rue René Leduc 31505 Toulouse Cedex 5

SIRET 243 100 518 00170– APE 8411Z

Représenté par :

Isabelle FERRER,

Adjointe au Maire chargée de l'emploi et de l'insertion, conseillère métropolitaine

D'UNE PART,

ET

USH Habitat Social en Occitanie

Situé au 104 avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE

SIRET 841 282 304 00028 – APE 9499Z

Représentée par :

Jean-Michel FABRE

Président

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

Présentation de Toulouse Métropole

Toulouse Métropole est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant 37 communes qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet commun. La Métropole Toulousaine est caractérisée depuis de nombreuses années par une croissance économique et démographique dynamique grâce à son fort tissu économique et son industrie de pointe, notamment dans le secteur aéronautique.

Néanmoins, ce développement ne bénéficie pas à l'ensemble des habitants et acteurs économiques du territoire : de nombreux demandeurs d'emploi font face à de réelles difficultés pour accéder au marché du travail, et à l'inverse, des entreprises font part de leurs problématiques de recrutement.

La volonté de la Métropole est de résoudre cette équation en rapprochant au maximum l'offre et la demande d'emploi et permettre au plus grand nombre d'accéder au marché du travail.

Présentation du PLIE de Toulouse Métropole

Toulouse Métropole mène depuis plusieurs années une politique volontariste sur la thématique de l'emploi afin d'accompagner les demandeurs d'emploi à accéder au marché du travail, et notamment, pour ceux qui en sont le plus éloignés.

Le PLIE est un dispositif porté par Toulouse Métropole en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Sicoval et avec le concours du Fonds Social Européen. Le PLIE a été mis en place pour répondre aux besoins et aux opportunités de son territoire d'adhésion en matière d'emploi.

Le dispositif permet une double offre de service à destination :

- des entreprises, tous secteurs confondus, dans leurs démarches de recrutements,
- des demandeurs d'emploi dans le cadre d'un accompagnement personnalisé vers le retour à l'emploi durable.

Le PLIE peut impulser aux côtés des entreprises des actions innovantes répondant aux attentes des entreprises et aux besoins des demandeurs d'emploi.

Présentation de USH Habitat Social en Occitanie

USH-Habitat Social en Occitanie est une association loi « 1901 » représentant le Mouvement Hlm en Occitanie.

Elle fédère, anime et accompagne 67 organismes du logement social d'Occitanie dans la réalisation de leurs missions d'intérêt général et dans la mise en œuvre des politiques du logement.

Elle informe et organise les échanges entre les organismes, pour accompagner les mutations de leur environnement réglementaire, économique, social et technique.

Elle représente les intérêts du mouvement Hlm d'Occitanie et porte la voix de ses adhérents auprès de l'ensemble des acteurs de l'habitat de la région, notamment au sein des instances de décisions et de réflexions régionales (CRHH, CESER...) et infrarégionales. Elle mobilise les organismes Hlm pour agir au cœur des politiques territoriales de l'habitat dans le cadre de contributions ou de rencontres.

Par son expertise et ses compétences d'observation, elle est naturellement l'interlocutrice des institutions et acteurs régionaux que sont la DREAL, la DREETS, le SGAR, le Conseil Régional, la Direction Régionale de la Banque des Territoires, la Direction Régionale d'Action Logement Services, les syndicats professionnels du bâtiment, mais également des intercommunalités et départements, des associations d'élus, des acteurs de la solidarité et les associations de locataires.

Enfin, elle porte à la connaissance du niveau national les situations et enjeux régionaux contribuant à faire évoluer les politiques nationales à partir des réflexions et des pratiques locales et régionales.

Ce partenariat est aussi l'opportunité d'intégrer systématiquement le PLIE dans tous les dispositifs de recrutement et/ou de formation que propose l'entreprise : Préparation Opérationnelle à l'Emploi, Méthode de Recrutement par Simulation, job dating, etc...

A travers cette Charte Entreprise « *Engagés ensemble pour soutenir l'emploi local* », le PLIE et USH Habitat Social en Occitanie souhaitent ancrer cette collaboration par des actions opérationnelles et innovantes afin d'agir pour l'emploi local.

Article 1 : Objet de la convention

Toulouse Métropole a la conviction que **l'implication des entreprises locales et de leurs salariés à ses côtés permet de contribuer au retour à l'emploi et de favoriser les initiatives innovantes au profit des demandeurs d'emploi du territoire. Cette collaboration vertueuse permettra également aux entreprises locales de trouver les compétences qu'elles recherchent en favorisant le recrutement des participants du PLIE.**

La Charte « *Engagés ensemble pour l'emploi local* » constitue le cadre de collaboration entre Toulouse Métropole-PLIE et USH Habitat Social en Occitanie pour une durée de 3 ans.

Elle précise les actions concrètes qui seront menées pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi des participants autour de deux grands axes:

- **Accompagner les participants PLIE dans leurs parcours emploi**
- **Participer à des événements, projets portés par Toulouse Métropole**

Elle a également pour but de rendre plus visibles et lisibles les actions développées autour des axes cités ci-dessus.

Article 2 : les axes d'engagements réciproques

Axe 1 – Accompagner les participants PLIE dans leurs parcours emploi

L'entreprise s'engage à faciliter la mise en œuvre des actions suivantes :

- La mise en stage des participants du PLIE afin de découvrir les métiers de manière concrète permettant ainsi de valider ou d'invalidier un projet professionnel,
- La possibilité de visiter l'entreprise ou les sites de productions, d'immersions en milieu de travail afin de mieux appréhender l'environnement de travail,
- Le parrainage de participants PLIE par des salariés en permettant des actions concrètes: simulations d'entretiens d'embauche, informations sur les métiers...

- La mise en place d'une session de sensibilisation des métiers
- La diffusion des offres d'emploi au PLIE
- Faire un retour aux référents PLIE suite à une orientation

Toulouse Métropole et le PLIE s'engagent à :

- Présélectionner les candidats à positionner sur les stages et à mettre en place les conventions de stage via Pôle Emploi,
- Présélectionner des candidats pour les offres d'emploi diffusées au PLIE
- Réaliser des analyses de situation de travail avec les services des Ressources Humaines de l'entreprise

Axe 2 : Participer à des événements, projets portés par Toulouse Métropole

L'entreprise s'engage à s'investir sur les actions de son choix:

- Participer à des forums emploi organisés par la collectivité ou ses partenaires
- Participer à la rencontre annuelle organisée pour les signataires de la charte,
- Déposer des offres d'emploi sur la plateforme emploi Toulouse métropole

Toulouse Métropole et le Plie s'engagent à:

- Informer des événements organisés sur le territoire,
- Présenter les projets du territoire structurants et impactant pour une entreprise
- Être un interlocuteur privilégié et de proximité pour toutes informations relatives au territoire

Article 3 : Communication

Les Parties conviennent de mettre en place des actions de communication conjointes sur les actions réalisées en application de la présente charte, afin de les faire connaître, de valoriser l'exemplarité du partenariat entre les parties et de favoriser son développement.

L'entreprise s'engage à communiquer sur la signature de ce partenariat et la mise en place des actions qui le composent. Toulouse Métropole transmettra les logos (Toulouse métropole, PLIE, FSE-Fonds Social Européen) à apposer sur tous les supports de communication concernant la présente Charte.

ARTICLE 4 : Modalités de suivi de la charte

La présente charte est conclue pour une durée de 3 ans, à compter de sa date de signature par les parties.

Le PLIE de Toulouse Métropole organisera une fois par an une rencontre entre toutes les entreprises signataires de la charte.

Contacts :

Pour Toulouse Métropole, l'interlocuteur de la Charte est Estelle RAZ, Chargée de mission Emploi-Entreprises PLIE pour la direction de l'emploi (06.14.12.44.06) estelle.raz@toulouse-metropole.fr ou plie.entreprise@toulouse-metropole.fr

Pour USH Habitat Social en Occitanie, l'interlocutrice de la Charte est Sabine VENIEL-LE NAVENNEC, Directrice (06 85 90 64 11) occitanie@union-habitat.org et s.veniel-le-navennec@union-habitat.org

Fait à Toulouse, le 30 juin 2025

En deux exemplaires originaux

Le PLIE

USH Habitat Social en Occitanie

Isabelle FERRER

Adjointe au Maire, chargée de l'Emploi et de l'Insertion, conseillère métropolitaine

Jean-Michel FABRE

Président